



Créateurs de droits nouveaux



LES ALTERNANT(E)S

Pour relever les défis de demain

FO a signé l'accord « Appren&Moi » relatif à l'alternance.

Maintenant la rentrée passée, voici l'occasion pour vos représentants FO de commencer une série de communiqués vous concernant.



REVENDEICATIONS

FO ÉNERGIE

“ La gratification de fin d'année (13^e mois), comme les agents statutaires

“ Une **rémunération** équivalente à 100 % du SMIC

“ Les mêmes **avantages** que les salariés statutaires (primes, congés et avantages sociaux)

“ Un engagement ferme d'**embauche** au moins 6 mois avant la fin du contrat pour les alternant(e)s qu'Enedis souhaite recruter.



“ Le secteur de l'énergie est en pleine mutation.

“ « L'alternance est un levier essentiel pour préparer ses embauches pour ses métiers cœur et également sur ses nouveaux métiers. * »

“ Face à la concurrence d'autres entreprises du secteur, Enedis doit rester attractive en améliorant l'accompagnement de ses alternant(e)s.

Découvrez chaque semaine un nouveau communiqué Alternance sur [notre page Intranet](#).



POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE REPRESENTANT FO.

**Extrait de l'accord relatif à l'alternance*